

# **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES INTITULÉ *VISER PLUS HAUT : AUGMENTER LE BILINGUISME DE NOS JEUNES CANADIENS***

## **INTRODUCTION**

Au printemps 2013, le Comité sénatorial permanent des langues officielles (le Comité) a entrepris une étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. Le rapport du Comité intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens* a été adopté par le Sénat le 19 juin 2015. Le 18 février 2016, le Sénat a adopté une motion demandant une réponse du gouvernement.

Le rapport comprend dix recommandations visant le ministère du Patrimoine canadien, dont deux en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement du Canada (le gouvernement) souscrit à l'orientation générale du rapport, à savoir d'identifier les meilleures pratiques qui sauront appuyer l'avancement du bilinguisme par le truchement de l'apprentissage de la langue seconde au Canada. La réponse du gouvernement regroupe les dix recommandations en fonction des quatre priorités thématiques du rapport, soit : 1) Une promotion active du bilinguisme, 2) Une maîtrise accrue des langues officielles, 3) Les pratiques novatrices et 4) Le financement. La réponse souligne l'engagement du gouvernement qui est démontré grâce à ses importantes contributions à l'apprentissage de la langue seconde par l'entremise de sa collaboration intergouvernementale avec les provinces et les territoires et par le biais d'autres mesures et mécanismes auxquels il s'emploie pour encourager l'utilisation des langues officielles au pays.

## **UNE PROMOTION ACTIVE DU BILINGUISME**

### **Accès à tous et partout aux programmes de langue seconde**

Le gouvernement œuvre résolument à appuyer l'apprentissage des deux langues officielles depuis plus de quarante ans et s'affaire pleinement à en faire réalité pour tous et partout.

L'action du gouvernement en matière d'apprentissage de la langue seconde est axée principalement sur le système éducatif du pays, du primaire jusqu'au postsecondaire. La collaboration du gouvernement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans un champ de compétence provinciale et territoriale, constitue un grand succès depuis son origine il y a 45 ans. Nous poursuivons des objectifs communs afin d'offrir aux résidents de chaque province ou territoire la possibilité d'apprendre leur seconde langue officielle et de bénéficier d'un enrichissement culturel au contact de l'autre communauté de langue officielle. Des ententes intergouvernementales concrétisent cet appui, intégrant des interventions spécifiques à l'endroit notamment de six axes d'intervention, c'est-à-dire la participation des élèves, l'offre de programmes, le rendement des élèves, l'enrichissement des milieux scolaires, l'accès à l'enseignement postsecondaire ainsi que l'appui au personnel éducatif et la recherche.

Cette collaboration intergouvernementale de longue date a permis de faire des progrès importants dans l'amélioration de l'accès aux programmes de langue seconde au Canada et de leur qualité. Aujourd'hui, plus de 2,4 millions de jeunes Canadiens apprennent l'anglais ou le français comme langue seconde. Le gouvernement est fort encouragé par le nombre croissant des jeunes qui étudient dans les programmes d'immersion française hors Québec, soit 392 430 en 2013-2014 par rapport à 282 839 en 2003, représentant ainsi une augmentation de près de 40 % en dix ans. Les nouvelles approches d'enseignement qui sont mises en place un peu partout au pays, tels les programmes de français intensif ou post-intensifs, sauront aussi se traduire par une amélioration des connaissances des deux langues officielles chez les jeunes Canadiens.

Bien que dans les différentes provinces et territoires les programmes d'enseignement des langues secondes ne sont pas nécessairement obligatoires ou deviennent optionnels au milieu du secondaire, l'ensemble des treize provinces et territoires investissent des sommes considérables annuellement pour l'apprentissage de la seconde langue officielle sur leur territoire, démontrant ainsi leur volonté d'améliorer le bilinguisme de leurs jeunes.

Le gouvernement est prêt à agir pour que l'ensemble des Canadiens, au-delà du système scolaire formel, puisse tirer parti de l'apprentissage d'une seconde langue au Canada. C'est ainsi qu'il s'est récemment engagé à mettre sur pied un service en ligne gratuit d'apprentissage et de maintien du français et de l'anglais comme langue seconde, tout public confondu. Le gouvernement explore actuellement différentes options pour offrir ce service en ligne d'apprentissage pour que tous les Canadiens qui le désirent puissent développer leurs aptitudes linguistiques dans leur seconde langue officielle.

Le gouvernement intervient également dans les sphères non gouvernementales en vue d'accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes, de recherches et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde. Pour ce faire, il appuie l'engagement et l'action soutenue des organismes à but non lucratif pour leurs activités en matière d'apprentissage de la langue seconde. Par exemple, avec l'appui du gouvernement, l'Association canadienne des professeurs de langues secondes met à la disposition des professeurs de langues secondes des centaines de ressources pédagogiques et d'outils de perfectionnement professionnel. Elle a produit aussi une trousse qui propose aux professeurs diverses méthodes pratiques afin d'évaluer le niveau de compétence linguistique des élèves. Grâce au financement du gouvernement, l'Association canadienne des professeurs d'immersion offre notamment de son côté des ateliers de perfectionnement pour les enseignants dans le cadre de sa conférence annuelle attirant quelque 700 participants.

Le gouvernement collabore aussi avec le Réseau des partenaires français langue seconde, un regroupement d'organismes nationaux dont l'intérêt commun est l'apprentissage du français langue seconde, soit l'Association canadienne des professeurs de langue seconde, l'Association canadienne des professeurs d'immersion, *Canadian Parents for French*, *Le français pour l'avenir* et la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (désormais Expériences Canada). Le Réseau des partenaires français langue seconde agit comme ressource pour le gouvernement et pour d'autres intervenants dans le

but d'accroître le bilinguisme officiel par le rayonnement du français comme langue seconde en diffusant les connaissances et l'expertise disponibles de manière à favoriser la dualité linguistique.

Le bilinguisme individuel est au cœur de l'action du gouvernement en matière de langues officielles. Favoriser l'accès à l'apprentissage du français et de l'anglais demeurera donc une priorité pour le gouvernement dans les années à venir.

### **Sensibilisation et promotion**

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement a pris l'engagement de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne. Les efforts conjoints de l'ensemble des institutions fédérales à cet effet sont reflétés dans le quotidien des citoyens, que ce soit par les services fédéraux offerts aux Canadiens, les activités de nos grandes institutions culturelles ou lors d'activités spéciales tels que les événements sportifs, les célébrations de la fête du Canada ou les cérémonies de citoyenneté pour les nouveaux arrivants. Les Canadiens sont ainsi témoins, spectateurs et participants de la dualité linguistique au pays.

Par les programmes du ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement continuera à aider les organismes de divers secteurs à entreprendre des activités qui favorisent une meilleure compréhension ou appréciation de la dualité linguistique et le rapprochement des membres des deux communautés de langue officielle. Il encouragera aussi l'offre de services dans les deux langues officielles en vue de bâtir une capacité bilingue au sein d'organismes des secteurs non gouvernementaux et aidera les organismes à l'endroit de l'interprétation et de la traduction pour favoriser une participation dans les deux langues officielles lors d'événements publics.

De plus, le ministère du Patrimoine canadien a développé un guide, intitulé *Vers une organisation bilingue*, dans le but de fournir des outils et des stratégies aux organisations qui désirent favoriser une nouvelle culture organisationnelle bilingue et à celles qui veulent améliorer leur offre de services dans les deux langues officielles du Canada. Le contenu peut s'adapter aux organisations des secteurs privé, public et bénévole.

En ce qui a trait à la promotion et à la valorisation de l'apprentissage de la langue seconde, le gouvernement appuie, par l'entremise des plans d'actions provinciaux et territoriaux, des activités destinées à sensibiliser la population aux programmes de langue seconde offerts sur leur territoire et de les aider à prendre des décisions éclairées. Cela peut comprendre par exemple des campagnes de promotion locales ou provinciales/territoriales ou la distribution de matériel promotionnel et des sessions d'information offerts aux parents, au personnel ou aux administrateurs scolaires. De plus, le gouvernement continue de travailler en complémentarité avec les associations de parents et d'enseignants qui ont un rôle à jouer pour s'assurer que les renseignements pertinents au sujet des programmes de langue seconde sont connus et accessibles aux Canadiens. Par exemple, le gouvernement offre de l'aide à *Canadian Parents for French* pour informer les parents, dans diverses régions du Canada, de leurs options quant aux divers programmes de français langue seconde qui s'offrent à eux. Pour les associations

de professeurs, le gouvernement appuie leurs efforts à promouvoir et à rehausser le statut de leur profession.

Le Comité recommande au gouvernement de travailler ensemble avec les partenaires pour développer une stratégie pancanadienne visant la promotion du bilinguisme et à l'apprentissage des langues officielles. En matière de langue seconde, le gouvernement souhaite qu'un forum de concertation des provinces et territoires voie le jour afin de faire avancer des initiatives pouvant profiter à toutes les provinces et tous les territoires. C'est ainsi qu'en 2014, grâce à une aide financière du gouvernement, les provinces et territoires, par le biais du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), ont convenu d'amorcer une concertation pour identifier des pistes concrètes de collaboration intergouvernementale en français langue seconde. Les ministères de l'Éducation provinciaux/territoriaux se sont penchés sur la possibilité d'entreprendre des projets collaboratifs concrets pour améliorer l'enseignement des langues secondes à l'échelle du pays. Ce projet représente un effort de collaboration formelle de la part des instances dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde.

Pour la promotion des langues officielles en général, plusieurs occasions se présenteront au gouvernement dans les prochains mois pour mettre en valeur les langues officielles. Tout d'abord, des consultations publiques seront amorcées en 2016-2017 sur une prochaine stratégie fédérale pour les langues officielles. Ensuite, le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne en 2017 sera une occasion de célébrer les communautés, de réunir les francophones et les anglophones et de les encourager à participer pleinement aux activités en vue de promouvoir ce que signifie être Canadien : un pays diversifié, inclusif et fier de sa richesse culturelle et de son bilinguisme.

## **UNE MAÎTRISE DES LANGUES OFFICIELLES**

### **Mesure des compétences linguistiques**

Augmenter le bilinguisme des jeunes Canadiens est un objectif que le gouvernement partage avec le Comité. De nombreux efforts ont été déployés ces dernières décennies pour ce faire. Depuis le début des investissements du gouvernement en langues officielles dans l'enseignement, soit en moins de deux générations, la proportion de jeunes bilingues âgés de 15 à 24 ans a augmenté, soit en passant de 39 % en 1971 à 55,6 % en 2011 chez les jeunes francophones et en passant de 9,3 % en 1971 à 13,4 % en 2011 pour les jeunes anglophones. Bien que prometteur, le taux de bilinguisme de ces derniers demeurent un défi à relever.

Le Comité souhaite qu'un cadre commun sur les compétences langagières soit établi pour l'ensemble des provinces et territoires. Le gouvernement est d'accord que l'utilisation d'un cadre uniformisé pour la mesure des compétences langagières au pays contribuerait grandement à la promotion de nos deux langues officielles. À l'heure actuelle, les seules données disponibles à l'échelle pancanadienne sur le bilinguisme sont celles du recensement. Il s'agit d'une méthode perfectible puisqu'elle se base sur l'auto-évaluation des répondants sur leur capacité ou celle de leurs enfants à soutenir une conversation. Afin de trouver sa pertinence, l'évaluation des compétences langagières mérite des outils

plus raffinés et uniformes. Dans un esprit de coordination, de collaboration intergouvernementale et de normalisation dans ce contexte, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu, dans le cadre du Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) 2013-2018, de porter une attention particulière à divers travaux permettant de démontrer une progression dans l'acquisition des compétences linguistiques et de favoriser le partage des meilleures pratiques.

Le gouvernement demeure confiant que les provinces et les territoires poursuivront leurs collaborations régionales pour la mise en commun de leurs objectifs à cet égard. C'est le cas pour l'Ontario et la région de l'Atlantique, qui ont adopté le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) comme cadre de référence pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des langues de leurs élèves inscrits dans tous les programmes de langues secondes officielles. Sans pour autant adopter spécifiquement le CECR, les six ministères de l'Éducation des provinces de l'Ouest et des territoires ont par ailleurs élaboré un *Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue seconde - immersion (M-12)* dans le but de leur fournir une harmonisation des résultats d'apprentissage de la langue seconde.

Le gouvernement continuera à travailler avec les provinces et territoires pour ainsi identifier des moyens de mesurer les compétences linguistiques des élèves. Par l'entremise de leurs plans d'action, les provinces et les territoires mettront en œuvre des mesures pour accroître la proportion de jeunes diplômés bilingues à la fin du secondaire en fonction de leurs propres objectifs et au moyen d'outils développés dans leur région.

### **Continuum de possibilités d'apprentissage en langue seconde**

Le rapport du Comité souligne l'importance de renforcer la capacité des institutions postsecondaires à développer davantage de programmes en langues officielles. L'élargissement du continuum de l'apprentissage des langues secondes emmenant les jeunes à étudier dans leur seconde langue au-delà du secondaire est une orientation souhaitée et soutenue par le gouvernement, tant pour la motivation et la rétention de l'élève au secondaire que pour l'approfondissement de sa maîtrise de la seconde langue officielle en tant que jeune adulte.

Par le biais des ententes intergouvernementales, le gouvernement appuie plus d'une vingtaine d'institutions postsecondaires dans ce sens. Plus de 22,3 millions de dollars sont investis annuellement pour aider les institutions postsecondaires minoritaires à renforcer leur capacité et leurs infrastructures, et plus de 6,8 millions de dollars précisément pour la langue seconde. En collaboration avec ces institutions, les provinces et les territoires déterminent les meilleurs mécanismes pour améliorer l'accès aux programmes postsecondaires de français langue seconde auprès de la clientèle étudiante et adulte. Cela peut comprendre l'élaboration d'une stratégie ciblant les élèves issus des programmes d'immersion, l'utilisation des technologies pour de la formation à distance, la mise à niveau linguistique pour assurer la rétention des jeunes aux programmes, des incitatifs financiers tels que des bourses ou l'établissement de partenariats entre institutions postsecondaires pour optimiser leur capacité et l'ampleur de leur offre.

De plus, le gouvernement offre un appui pour l'élaboration et la prestation de cours et de programmes de formation initiale et continue pour les enseignants de langue seconde. À l'heure actuelle, les activités appuyées comprennent des occasions de perfectionnement professionnel et l'octroi de bourses permettant aux professeurs d'accroître leur maîtrise de leur deuxième langue ainsi que la connaissance des nouvelles méthodes d'enseignement de la langue seconde.

Le gouvernement appuie aussi des partenaires non gouvernementaux qui offrent des bourses d'études afin d'inciter les élèves participant à des programmes de français langue seconde à poursuivre leurs études en français au niveau postsecondaire. C'est le cas entre autres de Le français pour l'avenir qui offre une bourse d'études dans une des universités participantes comme prix aux gagnants de son concours national d'essais.

Offrir plus de possibilités d'activités culturelles et d'échanges ou des occasions de pratiquer la langue seconde au moyen d'expériences authentiques en milieu scolaire et parascolaire mène à l'amélioration des acquis langagiers des élèves. Le contact avec les locuteurs d'une langue est important; par conséquent, la participation des communautés francophones en situation minoritaire est précieuse. Le gouvernement entend maintenir son appui à ces initiatives puisque cela permet également de rapprocher les deux groupes linguistiques et de donner accès à des expériences d'apprentissage authentiques.

Le gouvernement finance divers programmes offrant des échanges culturels et linguistiques et des possibilités d'emploi dans le cadre desquels les participants ont l'occasion de pratiquer leur langue seconde et d'accroître leur confiance à l'égard de l'utilisation de cette langue. Ces programmes comprennent entre autres : le programme de moniteurs Odyssée, assurant environ 300 jeunes par année de travailler à temps plein comme aides-enseignants; le programme de bourses d'études Explore permettant à environ 7 000 jeunes par année de suivre des cours pendant cinq semaines dans des établissements postsecondaires du pays; le programme Échanges Canada, dont plus de 300 jeunes ont l'occasion de pratiquer leur deuxième langue officielle dans le cadre d'un échange, d'un forum ou d'un emploi d'été par l'entremise de groupes tels que Expériences Canada et le Forum pour jeunes Canadiens; ou le programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, offrant à quelque 690 étudiants et diplômés récents des emplois d'été et des stages dans le cadre desquels ils pourront travailler dans leur seconde langue officielle.

Le gouvernement continuera aussi d'appuyer les initiatives mises en place à cet égard par les provinces et les territoires dans le cadre de leurs plans d'action. L'ensemble des provinces et territoires mettent de l'avant des activités linguistiques et culturelles dans la langue seconde, notamment des camps d'été ou de fin de semaine, des échanges linguistiques entre écoles françaises et anglaises ou des échanges intra- ou inter-provinciaux. D'ailleurs, plus d'une centaine de jeunes participent annuellement au programme d'échange d'un semestre entre le Québec et les autres provinces, jumelant les élèves francophones du Québec de secondaire IV avec des élèves anglophones de 10<sup>e</sup> ou de 11<sup>e</sup> année d'autres provinces pour perfectionner leur langue seconde. Les élèves qui terminent avec succès cet échange peuvent parfois recevoir des crédits pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

Le gouvernement valorise la réussite des élèves et il continuera d'appuyer des initiatives qui favorisent le développement ou l'enrichissement de programmes postsecondaires dans la langue seconde ou appuyant le perfectionnement de la langue seconde à l'extérieur de la salle de classe.

## **DES PRATIQUES NOVATRICES**

### **Approches éducatives modernes**

Le gouvernement est heureux de constater que de nombreuses pratiques exemplaires et « belles réussites » mises en évidence dans le rapport, y compris l'outil médiatique Francolab de TV5 Québec-Canada, sont en effet des projets et initiatives qui ont été appuyés par le ministère du Patrimoine canadien, par le truchement des ententes fédérales-provinciales/territoriales ou par le biais de son financement aux organismes non gouvernementaux.

L'univers numérique dans la modernisation des approches éducatives et les nouvelles technologies sont de plus en plus au cœur des activités financées par le gouvernement, que ce soit pour l'élaboration de cours ou de programmes en ligne, le développement de ressources médiatisées ou numériques, ou des mécanismes d'aide aux devoirs.

De plus, le gouvernement cherche à contribuer à l'élaboration et à la diffusion de ressources éducatives et de matériel audio-visuel mettant à la disposition du public canadien en général, et aux enseignants en particulier, sa riche banque de données et de ressources. À titre d'exemple, l'Office national du film (ONF) a lancé CAMPUS en 2012, offrant aux enseignants des outils médiatiques et de navigation pour intégrer dans la salle de classe plus de 2 500 films de l'ONF dans les deux langues officielles. Plusieurs ministères de l'Éducation provinciaux détiennent désormais des licences pour l'utilisation de CAMPUS. Le Portail linguistique du Canada des Services publics et Approvisionnement Canada, lancé en 2009, fournit à la population canadienne un point d'accès unique et gratuit à une grande variété de ressources et d'outils linguistiques, dont Francolab. En 2013-2014, ce site Web a été consulté près de quatre millions de fois.

Mais nous devons et pouvons faire plus. Le Comité a relevé l'importance à ce que tous les élèves canadiens puissent avoir accès à des cours virtuels de langue seconde. Le gouvernement croit en l'importance d'encourager et de favoriser l'utilisation des langues officielles au sein de la société canadienne, et l'utilisation des plateformes numériques devient un moyen privilégié pour joindre un plus vaste public. La mise sur pied que le gouvernement propose d'un service en ligne gratuit d'apprentissage et de maintien du français et de l'anglais comme langue seconde saura renforcer les outils que les Canadiens ont présentement à leur disposition.

En outre, le gouvernement investit par maints mécanismes pour soutenir la recherche en vue de guider notamment la mise en place d'approches pédagogiques novatrices d'enseignement des langues secondes au Canada.

D'une part, le gouvernement soutient la recherche liée à l'acquisition et au maintien des compétences en langue seconde par l'entremise des ententes bilatérales conclues avec les provinces et les territoires. Que ce soit par le biais d'institutions de recherche académique, tel que l'Institut de recherche en langues secondes du Canada au Nouveau-Brunswick ou le *Ontario Institute for Studies in Education* (University of Toronto) ou par les ministères d'éducation provinciaux et territoriaux, des recherches seront menées pendant la période 2013-2018. Celles-ci comprendront entre autres des études sur l'intégration de la langue et des matières dans des programmes d'immersion aux différents niveaux scolaires, sur les pratiques exemplaires en évaluation (y compris le CECR), sur le développement des compétences interactives en langue seconde en employant la nouvelle technologie ou sur les causes de l'attrition dans les programmes de français langue seconde. Toutes ces recherches aideront les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs orientations futures.

D'autre part, le gouvernement subventionne de nombreuses recherches qui influencent en partie les réflexions actuelles à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde, telle l'étude menée dans le passé sur la faisabilité de la mise en place au Canada du CECR. Par ailleurs, dans la veine du gouvernement ouvert, le gouvernement diffuse désormais au grand public de nombreux fichiers de données sur les langues officielles sur le portail du Gouvernement ouvert du Secrétariat du Conseil du Trésor, y compris sur les taux de bilinguisme français-anglais selon les différents niveaux de géographie.

Tout comme le Comité, le gouvernement est d'avis que le travail en recherche sur les langues officielles est important pour alimenter la compréhension des questions relatives à la dualité linguistique et à l'apprentissage de la langue seconde. Dans le contexte des engagements du gouvernement en matière de recherche et de données probantes, le gouvernement examinera de près les moyens de donner suite à la recommandation du Comité à cet effet lors de l'élaboration d'un nouveau plan sur les langues officielles.

Le gouvernement continuera à encourager la mise sur pied de projets novateurs, notamment ceux qui permettent le développement de secteurs peu exploités ou qui sont uniques et singuliers ainsi que ceux qui permettent l'optimisation des ressources limitées, par exemple dans les milieux isolés. Il saura aussi tirer profit des pratiques venant des pays œuvrant dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

## **LE FINANCEMENT**

### **Financement continu pour l'enseignement de la langue seconde**

Le gouvernement comprend l'importance qu'accordent les divers intervenants en éducation à la continuité du financement fédéral. À cet égard, le gouvernement estime avoir fait montre de leadership. Le gouvernement aide financièrement les gouvernements provinciaux et territoriaux à assumer les coûts supplémentaires qu'entraîne l'offre de l'enseignement de la langue seconde sous leur juridiction respective depuis près d'un demi-siècle.



Le Protocole d'entente 2013-2018, et les ententes intergouvernementales bilatérales qui en découlent, a été renouvelé au même niveau de financement que le protocole précédent (2009-2013), soit 259,5 millions de dollars par année, y compris 235,5 millions de dollars pour les plans d'action provinciaux et territoriaux et 24 millions de dollars pour les programmes pancanadiens de bourses et de moniteurs (les programmes *Explore et Destination Clic et Odyssee*).

### **Reddition de compte pour les ententes fédérales-provinciales/territoriales**

La transparence est un principe important de cette collaboration intergouvernementale de longue date. Conformément aux politiques et directives du Conseil du Trésor, les paiements de transfert sont effectués dans le respect des principes de saine gestion, d'intégrité, de transparence et de responsabilisation. Ces paiements, lorsqu'ils sont octroyés à des provinces et des territoires, doivent respecter le caractère unique du fédéralisme, la compétence, les responsabilités et les mécanismes de reddition de compte de chaque ordre de gouvernement. C'est dans cet esprit que les exigences des ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ont été établies.

Dès les négociations des ententes bilatérales, le gouvernement tient compte de l'objet et de l'ampleur de sa contribution pour chacune des initiatives présentées par les provinces et territoires pour s'assurer que son financement soit utilisé de façon optimale, conformément à ses objectifs pancanadiens en matière de langues officielles. Par la suite, tout paiement est lié à la réception et à l'acceptation par le gouvernement de rapports financiers annuels ou de rapports périodiques devant refléter les dépenses encourues et l'état de mise en œuvre de chaque activité en fonction des cibles et des indicateurs établis par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs plans d'action.

Le gouvernement préconise la diffusion de l'information liée à sa collaboration intergouvernementale. Les ententes bilatérales stipulent que les provinces et les territoires mettront à la disposition du public des copies des plans d'action et des rapports, y compris les évaluations, les vérifications et autres examens relatifs à leur entente respective. Les intervenants intéressés aux activités menées dans le cadre de ces ententes ont la possibilité en tout temps de communiquer leur demande auprès des représentants gouvernementaux responsables.

Les provinces et territoires se sont aussi engagés, par le truchement du CMEC, à compiler conjointement, au cours de la période visée par le Protocole, deux rapports sur les résultats pancanadiens alimentés par le contenu des rapports de chaque gouvernement provincial et territorial. Parallèlement, le gouvernement produit un rapport annuel sur les langues officielles soulignant notamment des initiatives provinciales et territoriales et présente les statistiques en matière d'inscription fournies par Statistique Canada. Ce rapport est déposé au Parlement et est accessible sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien.

Le gouvernement estime que les mécanismes mis en place appuient le renforcement de la responsabilisation en matière de fonds publics et à l'obtention de meilleurs résultats pour

les Canadiens tout en tenant compte des champs de compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux.

## **CONCLUSION**

Le gouvernement remercie les membres du Comité de l'important travail qu'il a mené à identifier les défis et les meilleures pratiques en matière de promotion et de l'apprentissage des langues officielles au pays. Il apprécie la perspective éclairée des personnes ayant participé à l'étude. Le gouvernement partage l'engagement du Comité d'augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens. Il en va de soi dans un pays où tous peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes.

Cet examen arrive à point nommé à la veille des consultations prévues dans le cadre du renouvellement du Protocole et du plan fédéral sur les langues officielles. Les travaux du Comité enrichiront la démarche de réflexion sur les pistes d'avenir en préparation d'un nouveau plan en matière de langues officielles. En vue du prochain cycle de collaboration intergouvernementale en matière de langues officielles dans l'enseignement, les pistes identifiées alimenteront aussi les discussions prochaines entre autres avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de façon à réaliser des progrès par rapport au grand objectif d'augmenter le bilinguisme au Canada.